

## 02. WOOD PROTECTION



Les informations contenues dans la présente fiche technique comprennent des lignes directrices pour OrganoWood® 02. Répulsif Wood Protection : Hydrofuge et anti-salissures qui proviennent de la fiche de sécurité, du résultat d'OrganoWood AB et des expériences recueillies sur le produit. OrganoWood AB n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise utilisation du produit. La toute dernière version de cette fiche technique est disponible sur le site Internet d'OrganoWood AB à l'adresse : [www.organowood.com](http://www.organowood.com).

### Description du produit

OrganoWood® 02. Répulsif Wood Protection : L'hydrofuge et anti-salissures est un produit de protection du bois à base d'eau développé pour améliorer la protection extérieure du bois contre les salissures, l'eau et l'humidité. Le produit est composé de minéraux de silicium et de substances végétales naturelles.

OrganoWood® 02. se lie aux fibres du bois grâce à la technologie primée et brevetée OrganoClick® pour la modification des biofibres. Lorsque le liquide durcit, une surface extrêmement hydrofuge (superhydrophobe) est créée autour des fibres de bois, ce qui réduit la pénétration de l'humidité, de l'eau et des saletés d'origine hydrique. De plus, le mouvement d'humidité du bois diminue, ce qui empêche la formation de fissures et permet un processus de grisonnement plus uniforme.

Le produit a une couleur blanchâtre, mais il sèche de façon transparente. Le bois traité prend une belle teinte gris argent avec le temps.

### Environment

OrganoWood® 02. Wood Protection : Le répulsif ne contient que des substances qui peuvent être renvoyées dans le cycle naturel. Le produit est classé environnemental B en Suède par SundaHus et recommandé par Byggarubedömningen et BASTA.

### Zones d'application

OrganoWood® 02. est facilement absorbé par le bois non traité et imprégné sous pression et le bois traité avec OrganoWood® 01. Wood Protection : Le produit peut également être utilisé sur les bois traditionnels imprégnés sous pression, le mélèze, le cèdre, le pin, le bois de cœur et l'épicéa. Le bois traité reçoit une protection extérieure et en combinaison avec OrganoWood® 01. crée une protection complète du bois.

### Procéder comme suit :

Le bois non traité ou imprégné sous pression, neuf ou ancien, doit être nettoyé avant le traitement avec f.e OrganoWood® 03. Nettoyant pour bois ou similaire. Le bois huilé, peint ou traité en surface de toute autre façon doit être poncé avant le traitement. Il n'est pas possible de peindre avant le traitement car la protection du bois n'est pas compatible avec la peinture (par exemple la peinture pour vitrage).

Effectuer le traitement sur du bois sec à une température d'au moins 10 °C et avec un risque aussi faible de pluie ou de rosée dans les 24 heures. Le liquide peut réagir avec du verre, s'il y a un risque que le liquide entre en contact avec le verre, recouvrez le verre. Si possible, traitez toutes les parties avant l'installation.

*OrganoWood® 02. (couverture d'environ 1 litre/8-10 m<sup>2</sup>)*

1. Secouer/remuer la boîte/le liquide et verser la quantité requise dans un récipient en plastique distinct.
2. Appliquer le produit dans le sens de la fibre du bois à l'aide d'une brosse ou d'un rouleau.
3. Laisser sécher pendant environ 2 à 4 heures.
4. L'entretien est effectué si nécessaire avec OrganoWood® 02.

### Coupe à la scie

Nous recommandons que les extrémités visibles en bois soient traitées avec OrganoWood® 02. Wood Protection : Hydrofuge et anti-salissures pour une protection optimale.

Le produit doit être stocké dans un récipient fermé à 10–30 °C. Il restera stable pendant deux ans. L'ancien liquide doit être remis à la station de recyclage la plus proche.

### Matériel de nettoyage

Après l'utilisation du système de protection du bois d'OrganoWood tous les équipements doivent être soigneusement nettoyés à l'eau. Si l'appareil a déjà été utilisé avec d'autres produits chimiques, nettoyez-le toujours avant de l'utiliser afin d'éviter tout problème lié à d'éventuelles réactions chimiques.

### Après traitement et entretien

En cas de salissures ou de croissance superficielle indésirable, il convient de nettoyer le bois avec f.e OrganoWood® 03 Nettoyant pour bois ou similaire. Après le nettoyage, nous recommandons de traiter la terrasse avec OrganoWood® 02. Cela permet de créer une surface plus hydrophobe et réduire au minimum le risque de croissance indésirable et de réduire le risque de fissures sèches. En raison de la structure plus dense et de l'hydrophobicité créées à la surface du bois lorsqu'elles sont traitées avec le système de protection du bois d'OrganoWood®, la peinture traditionnelle ne pénètre pas dans le bois de la même manière que le bois normal. Par conséquent, le bois traité avec OrganoWood® ne doit pas être peint.

### Processus de grisonnement

Le bois traité avec la protection OrganoWood® 01 et 02. prend une teinte grise avec le temps. Le processus de grisonnement peut se manifester différemment au cours des saisons et en fonction des conditions météorologiques. Dans certains cas, le grisonnement peut être initialement perçu comme moucheté ou comme des taches/champs sombres, mais cela s'uniformise relativement vite. Après environ 1 an, un bois OrganoWood® placé à l'extérieur en plein soleil a déjà une teinte grise. Dans l'ombre, cela peut prendre plus de temps, mais le résultat final reste le même. Le bois installé horizontalement a souvent un processus de grisonnement plus rapide que le bois installé verticalement.

